



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire**

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/272 A](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un rapport sur l'état d'avancement des projets de construction et des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre d'accueil des visiteurs, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet.

En ce qui concerne le projet relatif à l'Africa Hall, le présent rapport fait le point sur la conception, les activités d'achat, la gouvernance du projet, l'état d'avancement des travaux, la gestion des provisions pour imprévus et l'état des contributions volontaires au projet, ainsi que sur l'étude de viabilité s'agissant du centre d'accueil des visiteurs. Il donne également des informations sur le lancement d'un dispositif de gestion des risques liés au projet, dont les résultats d'une analyse quantitative des risques indiquant que les effets éventuels des risques connus restent dans les limites prévues, ce qui donne de bonnes raisons de penser que le projet pourra être achevé sans dépassement des ressources disponibles.

Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport d'activité ([A/72/374](#)) ainsi que de la version actualisée du plan de dépenses pour les travaux de rénovation de l'Africa Hall, et d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 931 100 dollars pour financer les activités liées au projet en 2019.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 octobre 2018).

** [A/73/150](#).



I. Renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze) et sur les travaux annexes

1. Dans sa résolution [56/270](#), l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les travaux de construction du bâtiment correspondant, « Le Zambèze », ont été achevés au troisième trimestre de 2017. Le montant total maximum approuvé pour financer le projet se chiffrait à 15 333 200 dollars.

2. Dans sa résolution [62/238](#), l'Assemblée générale a approuvé des éléments ajoutés au projet initial (dénommés « travaux annexes » dans le présent rapport), soit, entre autres, les travaux relatifs à la voie d'accès à l'immeuble, le renforcement de la sécurité, l'installation de réseaux informatiques et de télécommunication ainsi que la construction d'un bâtiment destiné à abriter les groupes électrogènes. Au troisième trimestre de 2017, ce dernier était achevé de même que l'essentiel des autres travaux annexes. À la date du présent rapport, les travaux annexes se déroulaient selon le calendrier prévu. Le projet, qui se trouve toujours dans les délais de garantie (un an), devrait être achevé à l'expiration de celle-ci, soit au troisième trimestre de 2018. À ce moment-là, une attestation d'achèvement des travaux sera délivrée et le paiement de garantie, équivalent à 5 % du coût total, soit 85 000 dollars, sera effectué au profit de l'entrepreneur, ce qui marquera officiellement l'achèvement du projet.

II. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

A. Historique

3. Dans sa résolution [70/248 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours et l'inscription d'un montant de 13 438 600 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Dans sa résolution [71/272 A](#), elle a pris acte des modifications apportées au plan de dépenses du fait de la diminution des ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que des autres aménagements pour les années suivantes. Dans sa résolution [72/262 A](#), elle a approuvé l'ouverture d'un crédit de 5 700 300 dollars au budget-programme de l'exercice 2018-2019, pour financer les activités liées au projet en 2018.

B. Objectifs du projet

4. Les objectifs du projet, présentés dans les précédents rapports du Secrétaire général sur le sujet, restent inchangés.

5. Il s'agit de rénover le bâtiment en respectant l'authenticité historique et architecturale tout en se conformant aux pratiques optimales en matière de normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ;

c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ;
d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs.

6. Le projet devrait être achevé sans dépassement du montant maximum approuvé (56,9 millions de dollars, y compris la réserve pour imprévus). L'exécution du plan de dépenses, régulièrement actualisé, fait l'objet d'un contrôle et l'on estime qu'à ce jour, le budget alloué au projet est suffisant pour permettre l'achèvement des travaux.

7. Il est prévu que le projet soit achevé d'ici la fin de 2021. Toutefois, alors que le Secrétariat considère que ce délai peut être tenu, des risques non négligeables, mentionnés ci-dessous, pourraient retarder cette échéance.

8. Depuis qu'il a démarré, le projet a été élaboré et exécuté, tant sur le plan de la conception que de la construction, dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et restaurant la valeur architecturale du bâtiment dans ses dimensions historique et culturelle. Tous les changements, aménagements et transformations proposés durant la période considérée ont été examinés avec le souci de maintenir l'ensemble des objectifs du projet, notamment pour ce qui est des coûts, des délais et de la qualité.

9. Avec l'aide du Bureau des services centraux d'appui et conformément au paragraphe 13 de la section V de la résolution [71/272 A](#) de l'Assemblée générale, la CEA a créé un dispositif de gouvernance du projet qui est présenté ci-dessous.

C. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

10. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni deux fois, en novembre 2017 et juillet 2018.

11. Lors de la deuxième réunion, en juillet 2018, les parties prenantes ont reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement du projet, au moyen notamment de la présentation détaillée des principales caractéristiques retenues pour la rénovation de l'Africa Hall. Ainsi que le prévoit le mandat du Comité, les recommandations formulées par ses membres sont importantes, voire essentielles, du fait qu'il leur incombe de déterminer, dans leur domaine de compétences respectif et dans le cadre de leurs attributions, si les prescriptions techniques sont respectées, ceci afin de prêter conseil au maître d'ouvrage, le cas échéant. Cet aspect est à prendre en compte plus particulièrement durant la phase actuelle du projet où tout changement apporté aux spécifications risque d'entraîner des variations (ordres de modification) et des dépassements de coûts et de délais.

Conseil consultatif

12. Le Conseil consultatif, créé en juillet 2017, s'est réuni pour la première fois en août de la même année, puis en décembre 2017 et en mai 2018. Il est prévu qu'il se réunisse une quatrième fois en septembre 2018. Ses membres se sont activement acquittés de leurs fonctions, communiquant au maître d'ouvrage leurs vues et formulant à son intention des recommandations pertinentes, présentées, pour certaines, dans les paragraphes ci-dessous.

13. Les débats tenus lors des deux dernières réunions ont permis d'affiner l'avant-projet de mandat du Conseil en vue de clarifier les attributions de ce dernier ; la version finale en a par la suite été arrêtée. À ce jour, le Conseil a fourni des éléments et établi des analyses qui ont contribué utilement aux travaux de conception ; il a prêté conseil quant à la stratégie de mobilisation de contributions volontaires ainsi qu'à l'intensification de la concertation avec les autorités du pays hôte ; enfin, il a offert ses services en vue de faciliter, auprès de celles-ci, le règlement des questions en suspens, telles que le don de terrains supplémentaires pour le parc de stationnement réservé aux visiteurs.

14. Lors de ses réunions, le Conseil a été informé de l'état d'avancement du projet, ainsi que des changements qui avaient été apportés aux éléments initiaux et ceux qui pourraient encore intervenir, ce qui doit lui permettre de prendre les mesures voulues d'atténuation des risques, en particulier pour éviter un éventuel retard dans l'achèvement des travaux.

15. Désignés membres du Conseil en 2017 (voir [A/72/374](#), par. 44 et 45), les représentants du Chili et de la République islamique d'Iran ont dû renoncer à leur fauteuil en raison de leur mutation à un autre poste diplomatique. Les représentants du Bangladesh et de Cuba ont été récemment nommés pour les remplacer.

Coordination avec le Siège

16. Un accord relatif à l'administration et à la coordination, signé en 2017, encadre diverses fonctions relatives à la gestion du projet, comme le contrôle des changements. On y trouve définies les attributions et responsabilités des membres de l'équipe durant la phase de gestion de la construction.

17. Des représentants du Service de la gestion des biens immobiliers, qui relève du Bureau des services centraux d'appui, ont tenu des réunions de coordination bimensuelles avec l'équipe de projet de la CEA et se sont rendus à Addis Abeba en février 2018. Ce service assure la supervision du projet et donne des orientations et des conseils techniques à l'équipe, et porte à leur connaissance les enseignements tirés de l'exécution, par l'ONU, d'autres projets d'équipement, tout en veillant à ce que les principes régissant les biens immobiliers de l'Organisation soient dûment respectés lors des activités menées par l'équipe de gestion du projet. Durant la période considérée, l'accent a été mis sur la prestation de services indépendants en matière de gestion des risques, conformément aux dispositions de la résolution [72/262](#) A de l'Assemblée générale.

D. Gestion du projet

18. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un chargé de projet (P-5), qui rend compte au responsable du projet, soit la direction de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un architecte-ingénieur (P-4), d'un fonctionnaire chargé des achats (P-3), d'un ingénieur responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur recruté sur le plan national), d'un ingénieur mécanicien-électrotechnicien (administrateur recruté sur le plan national), d'un surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national), d'un assistant (budget et finances) (agent local) et d'un assistant aux expéditions et à la logistique (agent local), tous ces postes ayant été approuvés dans la résolution [70/248](#) A de l'Assemblée générale.

19. Un poste de coordonnateur de projet (P-4) au Bureau des services centraux d'appui, au Siège, dont le coût est partagé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans le cadre de son projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, a été approuvé dans la résolution [71/272 A](#) de l'Assemblée générale. Son titulaire, qui a pris ses fonctions en novembre 2017, a depuis lors donné des orientations et assuré la supervision technique du projet en mettant l'accent sur la gestion des risques ; il administre notamment le contrat du cabinet de conseil indépendant chargé de cette question.

20. Six agents de sécurité (agents locaux), dont les postes ont été créés dans la résolution [71/272 A](#), sont entrés en fonction en septembre 2017. Après avoir reçu une formation adaptée, ils ont intégré le Service de la sécurité et de la sûreté de la CEA et assurent la sécurité du chantier.

21. Comme indiqué dans le précédent rapport (voir [A/72/374](#), par. 48), la CEA procède au recrutement de consultants dans les domaines de spécialité qui ne sont pas représentés dans l'équipe de gestion du projet. On trouvera ci-après un point sur l'état d'avancement de ces recrutements :

a) Commissaires d'exposition : le premier recrutement lancé en juillet 2017 ayant été infructueux, il a été décidé de dissocier les fonctions et de pourvoir deux postes distincts. Le titulaire de l'un des postes sera spécifiquement chargé de l'organisation des expositions ; il œuvrera à la conception de l'exposition permanente, et, à cet effet, il réunira les pièces et documents qui la composeront et il en supervisera l'installation. Le titulaire de l'autre poste s'attachera surtout à traiter les questions ayant trait à l'organisation, aidant notamment la Division de l'information et de la gestion du savoir à affiner l'étude de viabilité et à définir les spécifications techniques du centre d'accueil des visiteurs ;

b) Restaurateur d'œuvres d'art : après une première tentative infructueuse en décembre 2017, la CEA a relancé le recrutement en mars 2018, s'efforçant de toucher un public aussi large que possible (y compris par le réseau des écoles d'art à Addis Abeba). Un candidat possédant les qualifications requises a finalement été sélectionné et devrait prendre ses fonctions en septembre 2018. Il participera à l'examen des dossiers de l'appel d'offres lancé pour la réalisation des travaux de restauration, qu'il supervisera ;

c) Spécialiste de l'informatique, des techniques audiovisuelles et des services techniques de conférence : le processus de recrutement lancé en décembre 2017 n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, il a été décidé, en coordination avec le Service de l'informatique et des communications de la CEA, que les tâches requises seraient exécutées en interne, par un groupe de travail spécialement créé à cette fin, dont les membres auraient les compétences nécessaires pour superviser les travaux de modernisation des systèmes techniques de conférence ; cette solution permettrait de transférer sans problème le traitement de ce volet au Service de l'informatique et des communications.

E. Responsabilité du projet

22. Conformément aux résolutions [69/262](#), [70/248 A](#), [71/272 A](#) et [72/262 A](#) de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé au troisième audit annuel du projet entre février et mars 2018.

23. Le dernier rapport d'audit, publié en mai 2018, contient quatre recommandations importantes : a) créer un fonds d'affectation spéciale destiné à

recueillir les contributions volontaires et les contributions en nature ; b) élaborer et exécuter un plan d'action en vue de conduire les activités de mobilisation des ressources prévues ; c) introduire différentes formules concernant le prix du billet d'entrée au centre d'accueil des visiteurs ; d) quantifier les incidences financières d'un retard dans le démarrage des travaux de construction et établir une simulation à partir de ces données selon la méthode de Monte-Carlo.

24. La CEA accorde une grande importance aux audits régulièrement effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et aux membres de l'équipe de redoubler d'efforts pour que le projet soit exécuté avec efficacité et efficience. Les résultats de ces audits ont également permis de faire ressortir l'importance que revêtait la participation concertée des parties prenantes à l'exécution et le respect des échéances fixées.

F. Gestion des risques

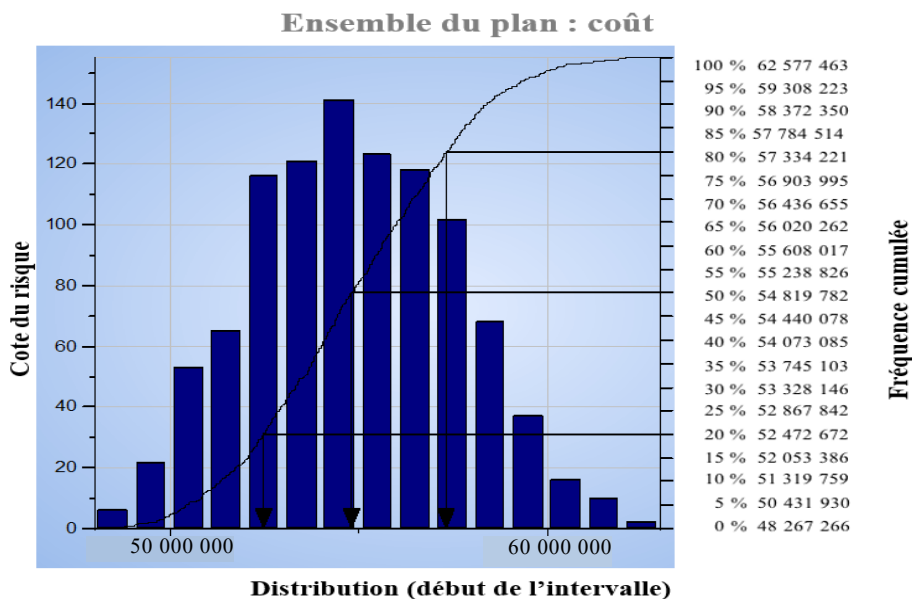
Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

25. Le Bureau des services centraux d'appui a élaboré, en consultation avec l'équipe de gestion du projet, une stratégie de gestion des risques qui vise aux objectifs suivants : a) établir des procédures permettant de cerner et d'évaluer les risques et de les classer par ordre de priorité ; b) faciliter la planification et la mise en œuvre de mesures de traitement de ces risques de sorte à assurer, comme prévu, la bonne exécution des différents volets du projet ; c) donner à l'Organisation les moyens d'évaluer, sur la base de ces risques, le montant de la réserve pour imprévus et de gérer cette dernière, conformément aux recommandations qu'a formulées le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/72/7/Add.26](#), par. 14).

26. En février 2018, l'équipe de gestion du projet, les parties prenantes de la CEA et des spécialistes du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques ont participé à un atelier consacré aux risques organisé par la Commission, dont la tenue a été facilitée par le Bureau des services centraux d'appui. Cet atelier a débouché sur l'adoption d'une stratégie de gestion des risques, sur la création d'un inventaire des risques et sur la réalisation d'une analyse quantitative (simulation de Monte-Carlo). Le cabinet de conseil s'est engagé à présenter deux rapports annuels durant toute la période d'exécution du projet, le premier ayant été publié en juin 2018.

27. L'analyse conduite selon la méthode de Monte-Carlo repose sur des données provenant de l'équipe du projet, telles que les cotes attribuées à chaque risque (produit du facteur aléatoire et de la vraisemblance) et la série d'effets quantitatifs que chacun est susceptible d'induire avec la plus forte probabilité, l'objectif étant de simuler des milliers de versions théoriques du projet. La figure I ci-dessous présente un histogramme des coûts résultant de la première analyse conduite selon cette méthode.

Figure I
Histogramme des coûts induits par les risques liés à la rénovation de l’Africa Hall
 (En dollars des États-Unis)



28. S’agissant des projets d’équipement du Secrétariat, un point de référence (P80) a été créé en rapport avec la mesure des risques. Ce point représente le taux de confiance, soit 80 %, vers lequel une équipe de gestion doit tendre pour s’assurer que le projet sera exécuté sans dépassement des crédits ouverts.

29. D’après la simulation de Monte-Carlo qui a été effectuée, ce taux s’établit dans le cas présent à 75 %. Bien qu’il soit légèrement inférieur à celui préconisé, le Secrétariat ne doute pas, compte tenu du stade où en est le projet (c’est-à-dire antérieurement à l’adjudication du contrat de construction), que ce dernier sera exécuté sans dépassement des crédits ; en effet, les principales stratégies d’atténuation des risques majeurs ont déjà été établies et l’équipe de gestion du projet a commencé d’organiser les opérations en conséquence.

Gestion intégrée des risques

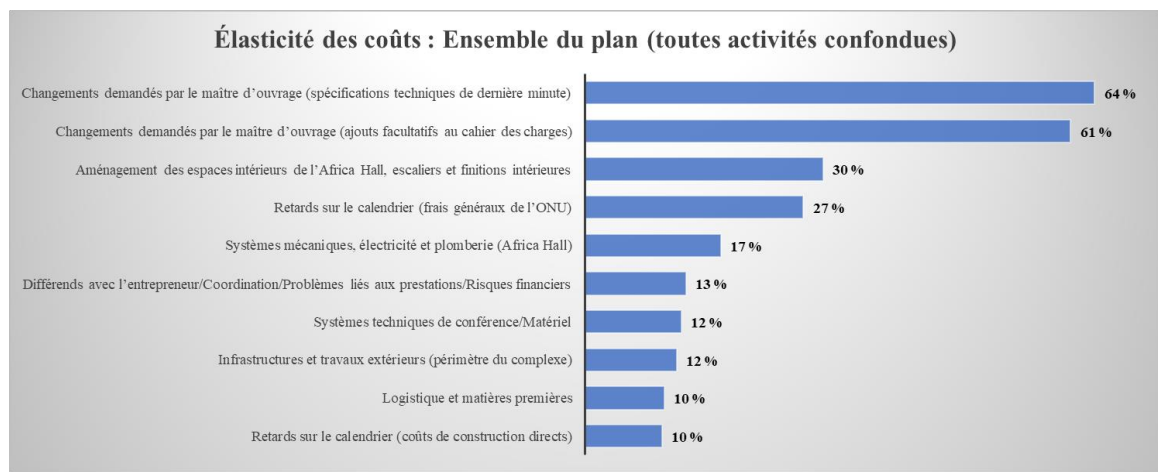
30. L’équipe de gestion du projet continue, avec l’aide du cabinet de conseil principal, de traiter la gestion intégrée des risques au niveau local. Le responsable de projet coordonne les activités de toutes les parties, en particulier les membres de l’équipe, les consultants et les entreprises de construction. Les responsables de la gestion des risques sont chargés d’observer l’évolution de chacun des risques et de contrôler l’application des mesures d’atténuation. La situation relative aux risques est soigneusement analysée et débattue dans le cadre des activités régulières de suivi telles que les réunions de chantier hebdomadaires. Tous les mois, l’équipe met à jour l’inventaire des risques au cours d’une réunion organisée à cette fin. Les risques sont examinés lors de chaque réunion tenue avec l’équipe dirigeante et les conseillers.

Inventaire des risques

31. Soucieuse de développer l’inventaire des risques établi au tout début du projet (voir A/72/374, par. 52 à 54), l’équipe de gestion du projet a adapté la méthode retenue

pour alimenter et gérer l'inventaire à la nouvelle stratégie de gestion des risques. Chaque risque, auquel sont attribués une cote et un responsable de gestion, est associé à une série de mesures d'atténuation. Les risques sont surveillés et contrôlés par l'équipe de gestion du projet qui, conformément à la stratégie, accorde une attention toute particulière aux 10 points qui posent, dans l'ensemble, le plus grand risque et dont l'atténuation serait le plus utile. La figure II ci-dessous récapitule les 10 principaux risques et l'impact que chacun d'entre eux peut avoir sur les coûts (élasticité des coûts).

Figure II
Élasticité des coûts : les 10 risques majeurs (mars 2018)



32. Le diagramme ci-dessus indique la corrélation entre chacun des risques recensés et le coût global du projet, tel qu'estimé à son achèvement. Cette corrélation est d'autant plus étroite que l'élasticité des coûts est élevée.

Risques ayant l'incidence la plus forte sur les coûts et mesures d'atténuation proposées

33. Les risques susceptibles d'avoir les conséquences les plus importantes pour le projet, tels qu'ils ressortent du diagramme relatif à l'élasticité des coûts, sont présentés en détail ci-dessous :

a) **Changements demandés par le maître d'ouvrage** (spécifications techniques de dernière minute et ajouts facultatifs au cahier des charges). Il s'agit ici des prescriptions ajoutées par le maître d'ouvrage après l'établissement des premières études techniques, qui sont susceptibles, dans la mesure où elles modifient la commande d'origine, de générer des coûts supplémentaires. Pour atténuer ces risques, il faut avant tout s'attacher à obtenir l'approbation des parties prenantes avant l'émission du cahier des charges techniques, ce qui réduit les chances de recevoir plus tard des demandes de changements. L'équipe de gestion du projet souligne régulièrement qu'il importe que le Comité des parties prenantes s'implique activement au projet, comme le veut la stratégie de gestion des risques.

b) **État du bâtiment de l'Africa Hall : éléments cachés ou imprévisibles.** On considère de manière générale que la rénovation d'un bâtiment présente plus de risques que la construction d'un nouvel édifice, en raison des imprévus inscrits dans la nature même de ce type de travaux. S'agissant de la rénovation de l'Africa Hall,

s'ajoute au projet l'obligation de préserver le patrimoine. Afin d'atténuer le risque que ceci suppose, l'équipe de gestion du projet a fait l'état des lieux et procédé à des analyses de constructibilité au moment de la phase d'études techniques, l'objet étant d'intégrer les résultats obtenus au cahier des charges. En outre, des inspections seront menées en permanence lors de la phase de construction afin de déceler au plus tôt des problèmes restés cachés, de prendre des mesures correctrices ou de procéder à des ajustements, si nécessaire et en temps voulu.

c) **Retards sur le calendrier.** Il est possible que l'exécution ait à souffrir de retards, compte tenu de l'état d'avancement, à ce jour, des travaux préparatoires et du délai prévu pour l'adjudication du principal contrat de construction. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet et les responsables de la gestion des risques révisent régulièrement les procédures et clarifient les attributions et responsabilités incombant à chacun. En outre, l'équipe suit de près l'activité de l'entreprise chargée des travaux préparatoires et, une fois le principal constructeur désigné, elle coopèrera avec lui afin de trouver les moyens de raccourcir les délais sans nuire à la qualité des travaux.

G. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec les États Membres et le Gouvernement du pays hôte

34. Dans le cadre de la collaboration entre la CEA et les autorités du pays hôte, un accord relatif au projet a été signé entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien le 13 avril 2018. Cet accord énonce des dispositions opérationnelles qui doivent permettre de faciliter et d'accélérer les formalités douanières nécessaires à l'importation de matériaux, ainsi que d'autres privilèges accordés dans le cadre de l'exécution du projet.

35. En juin 2018, la Mairie d'Addis Abeba a confirmé que le terrain destiné au parc de stationnement réservé aux visiteurs était disponible et que le plan d'aménagement urbain serait revu en conséquence. La Commission croit savoir que la Mairie a donné pour instruction aux administrations spécialisées compétentes, telles que la Commission foncière, de collaborer avec le Ministère des affaires étrangères et de consigner de manière circonstanciée ce qu'il en résulte pour le plan d'aménagement. Cette question sera examinée à la prochaine réunion de concertation avec les autorités du pays hôte afin que le bail, dont la version définitive sera prochainement établie, contienne des dispositions précises à ce sujet.

36. Par ailleurs, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union africaine, le Gouvernement du pays hôte a défini des thèmes spécifiques pour les espaces qui accueilleront l'exposition permanente, liés en particulier aux aspects historiques de l'Africa Hall.

Contributions volontaires

37. La contribution déjà reçue du Mali (voir [A/71/370](#), par. 50) a été versée dans un fonds d'affectation spéciale créé pour consigner toutes les contributions au projet, passées et futures.

38. En ce qui concerne l'intention du Gouvernement suisse de verser une contribution (voir [A/72/374](#), par. 38), les discussions se sont poursuivies durant la période considérée pour en définir les modalités. Les autorités suisses ont choisi de financer en partie aussi bien l'ouverture du centre d'accueil des visiteurs que son

fonctionnement durant la première année. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'accord y relatif était sur le point d'aboutir.

39. Au cours de la période considérée, la CEA a continué de faire la promotion du projet et elle a redoublé d'efforts pour attirer des contributions volontaires au moyen de diverses initiatives. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son précédent rapport (voir [A/72/374](#), par. 36), elle a notamment choisi de s'adresser aux États collectivement lors de rassemblements régionaux. À cette fin, cinq réunions ont été organisées en mai et juin 2018, et à l'issue de l'une d'elles la République islamique d'Iran s'est déclarée intéressée par la possibilité de verser une contribution. Bien qu'aucune offre tangible n'ait été reçue à ce jour, ces réunions ont permis à la Commission de distribuer des documents et de faire la promotion du projet afin d'obtenir des contributions volontaires. En particulier, une note verbale engageant les États Membres à contribuer au projet a été adressée, en avril 2018, à toutes les ambassades sises à Addis Abeba.

40. En outre, des documents promotionnels, dont une lettre de la Secrétaire exécutive en sa qualité de maître d'ouvrage, accompagnée d'un appel à contributions, ont été distribués à la dernière Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui a eu lieu à Addis Abeba en mai 2018. La CEA continuera de faire la promotion du projet lors de grandes manifestations et conférences, dont les sommets organisés par l'Union africaine.

41. Il est également prévu d'organiser, dès que l'occasion s'en présentera, une manifestation spécialement consacrée aux contributions volontaires, qui devrait coïncider, le plus rapidement possible, avec une étape décisive de la phase de construction, telle que la pose de la première pierre.

42. La Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la Commission élabore, de son côté, une stratégie globale et un plan d'action en vue d'attirer un financement du secteur privé, dans le respect des règlements et règles de l'ONU applicables en la matière, comme l'Assemblée générale l'a demandé.

43. La Commission a également progressé dans les négociations qu'elle mène avec les autorités du pays hôte en vue de définir clairement les modalités qui doivent présider à la contribution en nature envisagée dans le cadre de la cession de terrains pour le parc de stationnement réservé aux visiteurs.

Passation des marchés

44. La stratégie d'exécution du projet consiste à diviser l'ensemble du programme de travail en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes et réseaux de pointe pour les conférences ; d) conservation des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

45. Un contrat concernant les travaux préparatoires et le déménagement – travaux préliminaires, rénovation de l'immeuble Le Congo et travaux d'infrastructure connexes – a été signé en janvier 2018 et les travaux ont commencé en février 2018. Un avenant y a été apporté en mai 2018, à la suite d'un processus de passation des marchés concurrentiel, afin d'y inclure les travaux de rénovation des espaces intérieurs et extérieurs de l'immeuble Le Nil.

46. Les principaux travaux de rénovation de l'Africa Hall, qui représentent de loin le volet le plus important du projet, devraient commencer d'ici à la fin de 2018, une fois que le processus de passation des marchés aura pris fin. Au moment de la rédaction du présent rapport, le marché correspondant devait être adjugé en août 2018. Toutefois, au vu de la situation à ce jour, la date en sera probablement quelque peu

repoussée. Les travaux devraient commencer d'ici à la fin de 2018, une fois que le processus de passation des marchés aura été mené à son terme. La section du présent rapport portant sur la gestion des risques traite des retards qui pourraient être enregistrés.

47. En ce qui concerne la conservation et la restauration des œuvres d'art, le processus de passation des marchés est en cours et devrait être achevé d'ici à la fin de 2018 ; une fois les marchés adjugés, il sera possible de déplacer certaines œuvres et de prendre des mesures de protection avant le commencement prévu des principaux travaux.

48. S'agissant des systèmes et réseaux de pointe pour les conférences et de l'exposition permanente, les processus de passation des marchés n'ont pas encore été entamés. Les études techniques qui leur sont associées sont toujours en cours et devraient être achevées en mars 2019 au plus tard.

Savoir local et enseignements tirés de l'expérience

49. Pour l'exécution du projet, il est tenu compte des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales décrits dans les directives pour la gestion des projets de construction. En outre, ceux qui seront dégagés en cours d'exécution seront incorporés dans les mises à jour de ce document et serviront à orienter les grands projets de construction de l'Organisation dans le monde.

50. L'équipe de gestion du projet a participé activement aux réunions de l'équipe spéciale sur l'accessibilité, ce qui a permis de mieux orienter les études techniques ; de ce fait, le Secrétariat estime que l'approche retenue pour le projet est une pratique optimale et il compte s'en inspirer pour élaborer d'autres projets, notamment ceux consacrés à d'autres locaux du complexe de la CEA. Un organisme local participe en outre activement aux études techniques.

Planification et études techniques

51. Au cours de la période considérée, le consultant principal a entamé les études techniques relatives à la modernisation des systèmes informatiques – systèmes de communication, systèmes audiovisuels et systèmes techniques de conférence, notamment le réseau local indépendant utilisé pour le système de radiodiffusion – et à la mise en place, pour les participants aux réunions, d'un réseau sans fil et de l'architecture connexe. Ces modifications essentielles ont été demandées par l'utilisateur final et un avenant au contrat a été signé, après qu'elles ont été examinées et acceptées par le Secrétariat une fois les procédures de contrôle des modifications appliquées.

52. Pour ce qui est de la phase 3 (préconstruction), le consultant principal a terminé l'étude détaillée et établi le dossier d'appel d'offres pour les principaux travaux. Pour s'assurer que les études techniques étaient conformes (c'est-à-dire qu'elles tenaient compte des observations formulées par le client et respectaient la réglementation et les normes applicables), la CEA a chargé un consultant extérieur de faire procéder à un examen critique de l'ensemble du dossier par des pairs. Les résultats en ont été satisfaisants : seuls quelques problèmes mineurs devaient être résolus et il est apparu que des améliorations pouvaient être réalisées pour ce qui est de l'accessibilité et de la résistance au feu. Ces dernières sont actuellement examinées par l'équipe chargée des études techniques et elles seront apportées si le budget et le calendrier actuels le permettent. Les membres du Conseil consultatif spécialistes des questions techniques ont eux aussi participé à la procédure d'examen. Ils se sont penchés sur les documents

techniques et formulé des observations et des propositions en se plaçant du point de vue de l'utilisateur final et du client, en ce qui concerne, par exemple, les améliorations fonctionnelles qui pourraient être apportées aux services de restauration.

53. À la demande de l'Assemblée générale (voir résolution [72/262](#) A, sect. XII, par. 6), la CEA a collaboré avec l'UNESCO et l'Union africaine, ainsi qu'avec des instituts de recherche et d'autres institutions s'occupant de la préservation du patrimoine, afin d'évaluer les solutions proposées dans les études techniques et de recenser les aspects à améliorer. Les spécialistes retenus avec l'aide du consultant principal coordonnent l'examen des observations reçues et ils ont présenté un rapport dans lequel ils ont rendu compte des études techniques et des résultats de l'analyse conjointe qu'ils ont effectuée. Ces appréciations seront retenues aux fins des activités de préservation du patrimoine.

54. En ce qui concerne l'établissement d'études techniques détaillées relatives à l'espace d'exposition, les experts du groupe de travail créé à cette fin se sont attachés à associer toutes les institutions susceptibles d'être intéressées et de prêter des conseils d'ordre technique. Le processus de passation des marchés pourra commencer en 2019, une fois ces études achevées.

55. L'Assemblée générale ayant demandé qu'il soit fait appel au savoir local (voir résolution [72/262](#) A, sect. XII, par. 4), la CEA a entamé une collaboration avec l'école d'architecture de l'Université d'Addis-Abeba, qui a récemment créé une maîtrise en préservation du patrimoine. Il est envisagé d'associer les étudiants aux travaux, soit en les faisant participer directement à ceux-ci (à l'exception des activités de contrôle et de supervision), soit en organisant régulièrement des visites pour qu'ils se familiarisent avec les techniques utilisées sur le chantier. Étant donné que la préservation du patrimoine est un domaine relativement nouveau dans la région, le Secrétariat estime que cette diffusion des connaissances est importante, et qu'elle pourrait améliorer les perspectives et contribuer au renforcement des capacités.

56. En ce qui concerne la conservation et la restauration des œuvres d'art, le consultant principal a achevé les études techniques et mis la dernière main à la documentation qui les accompagne. Comme indiqué plus haut, le processus de passation des marchés n'a pas donné de résultats satisfaisants, et un nouveau processus sera engagé.

57. Pour donner suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relative à la réutilisation du mobilier (voir [A/72/7/Add.26](#), par. 12), à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution [72/262](#) A, la CEA, par l'intermédiaire du consultant principal et sur la base d'une évaluation antérieure, a procédé à l'analyse approfondie de l'état du mobilier et à l'enregistrement de ce dernier. Il est ainsi apparu qu'une partie du mobilier pouvait être réutilisée lors des travaux préparatoires et du déménagement, par exemple dans les halls d'entrée, ce qui permettrait d'atteindre un taux de réutilisation d'environ 60 %. Lorsque les principaux travaux seront lancés, d'autres possibilités de réutilisation du mobilier seront examinées. Celui qui n'aura pas été utilisé dans le cadre du projet pourra servir dans d'autres locaux de la CEA et sa répartition sera gérée par le Service de la gestion des installations.

État d'avancement des travaux de construction

58. Le contrat concernant les travaux préparatoires et le déménagement a été signé en janvier 2018. En raison du retard qu'il a pris dans l'exécution de la phase de mobilisation, l'entrepreneur n'a pu prendre possession du chantier qu'en avril 2018.

Comme indiqué au paragraphe 45 ci-dessus, un avenant a été apporté au contrat en mai 2018, de sorte que ces travaux devraient désormais prendre fin en février 2019, soit un peu plus tard que prévu.

59. Les travaux préparatoires et le déménagement ayant commencé en janvier 2018, le projet est officiellement entré dans la phase 4 (construction). Gargett Conrad, cabinet d'architectes australien et consultant principal, a ouvert un bureau dans les locaux de la CEA afin d'exécuter des services contractuels sur place, et assurer notamment la prestation de services consultatifs techniques et l'administration du chantier.

H. Questions diverses

Accessibilité

60. Pour veiller à ce que la conception soit conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'équipe de gestion du projet collabore étroitement avec l'équipe spéciale sur l'accessibilité de la CEA, notamment en participant activement aux réunions ordinaires de l'équipe spéciale depuis février 2017. De plus, la CEA échange des pratiques optimales en la matière avec d'autres bureaux de l'Organisation, en coordination avec le Bureau des services centraux d'appui.

61. En outre, afin d'améliorer la qualité de la conception sur le plan de l'accessibilité et partager des données d'expérience sur le sujet, la CEA a eu des échanges avec des partenaires extérieurs, notamment l'Austrian Development Cooperation et le Centre éthiopien pour le handicap et le développement. Elle continuera d'entretenir des contacts avec ces partenaires et d'autres partenaires potentiels qui travaillent sur la question afin de tirer parti de la mise en commun des données d'expérience et des connaissances.

Viabilité

62. Comme indiqué précédemment, à la demande de l'Assemblée générale (voir résolution [72/262 A](#), sect. XII, par. 7), les pratiques exemplaires du secteur seront retenues afin de réduire autant que possible la consommation d'énergie et de mieux utiliser l'eau et d'autres ressources, ce qui permettra de réduire sur le long terme les dépenses de fonctionnement de l'Africa Hall. Parmi les mesures d'économie d'énergie prévues dans les études techniques, on peut citer l'installation de chauffe-eau solaires, de détecteurs de mouvements et systèmes d'atténuation de la lumière permettant de maîtriser judicieusement l'éclairage, de dispositifs de détection de la lumière du jour, de systèmes de ventilation passive et mixte et de vitrages de contrôle solaire, ainsi que l'isolation optimale. Les mesures d'utilisation rationnelle de l'eau visent l'installation de compteurs à eau, de sanitaires économiseurs d'eau et de systèmes de récupération de l'eau.

Centre d'accueil des visiteurs

63. En ce qui concerne le centre d'accueil des visiteurs, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à affiner les hypothèses de départ et les prévisions concernant le nombre de visiteurs (voir résolution [72/262 A](#), sect. XII, par. 8). Étant donné qu'il s'agit là d'un nouveau projet, on estime qu'il faudrait attendre au moins 12 mois après l'ouverture du centre pour pouvoir avancer des hypothèses fiables et améliorer les prévisions concernant le nombre de visiteurs. En effet, à ce moment-là,

suffisamment de campagnes publicitaires et promotionnelles auront été menées en Éthiopie et dans d'autres pays pour pouvoir estimer le nombre potentiel de visiteurs de manière plus précise.

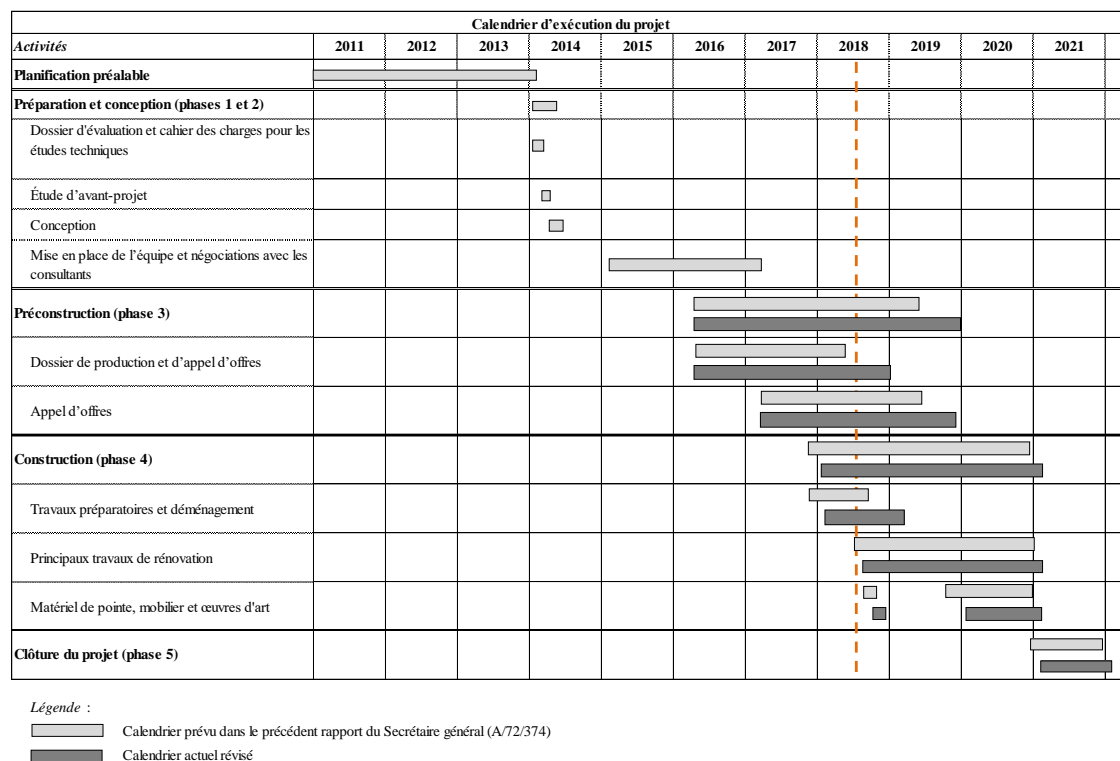
64. Par ailleurs, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir des informations actualisées sur les différentes formules concernant les billets d'entrée qui pourraient permettre à un plus grand nombre de visiteurs, en particulier d'étudiants, d'universitaires, de résidents et d'invités, d'accéder à l'Africa Hall (voir résolution 72/262 A, sect. XII, par. 10). Il convient de noter que l'Africa Hall est et continuera d'être essentiellement une attraction touristique, ce qui signifie que le nombre et les types de visiteurs pourraient en théorie être quasiment illimités. Toutefois, les campagnes de communication viseront dans un premier temps plusieurs grands groupes : étudiants, participants aux conférences organisées au siège de la CEA et à celui de l'Union africaine, diplomates, touristes, chercheurs ou encore grand public. Dans la mesure où pas moins de 350 conférences, ateliers et activités de formation sont organisés chaque année dans les locaux de la CEA, le centre d'accueil pourrait drainer de nombreux visiteurs vers l'Africa Hall. Les campagnes de communication devraient par la suite viser des groupes de visiteurs possibles originaires d'autres pays, en particulier africains.

I. Mise à jour du calendrier d'exécution du projet

65. Le calendrier d'exécution du projet est régulièrement mis à jour pour tenir compte des progrès effectivement réalisés, et la figure III ci-dessous présente le calendrier le plus récent (juillet 2018). Les retards dans le lancement de la phase 4, qui ont été mentionnés précédemment, ont légèrement fait glisser la date d'achèvement des travaux préparatoires et celle de l'ensemble du projet. Toutefois, l'équipe de gestion du projet envisage sans cesse des mesures susceptibles d'accélérer l'exécution, comme l'augmentation des effectifs de l'entrepreneur ou l'allongement des heures de travail. Elle pourrait également envisager de recourir à d'autres méthodes de construction ou à des techniques modernes. Le calendrier sera examiné plus avant et modifié, avec le concours de l'entrepreneur chargé des principaux travaux de rénovation (une fois qu'il aura été désigné), afin d'atténuer si possible tout risque de retard. Bien que de nouveaux retards ne puissent être écartés, le projet pourrait tout de même être achevé d'ici à la fin de 2021, comme cela était initialement prévu.

66. L'équipe de gestion du projet continuera d'apporter son concours au cabinet de conseil indépendant en gestion des risques et de lui fournir, entre autres, des informations actualisées sur le calendrier des travaux, en particulier si celui-ci venait à changer du fait des marchés qui seront passés pour les principaux travaux de rénovation. Elle continuera également de le tenir informé de l'avancement du projet et de lui communiquer les informations nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact du calendrier d'exécution du projet fondée sur les risques ainsi qu'à l'élaboration préalable de mesures d'atténuation appropriées.

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (juillet 2018)



J. Coûts du projet

67. L'exécution du plan de dépenses est contrôlée de près de manière à déceler les risques, à actualiser les prévisions de dépenses et les dépenses effectives, à éviter les dépassements des coûts et à maîtriser les dépenses.

68. L'annexe du présent rapport comporte des informations détaillées sur les prévisions de dépenses les plus récentes pour l'ensemble du projet. Le tableau 1 ci-après montre les variations entre ces prévisions et celles figurant dans le rapport précédent.

Tableau 1
**Variations du montant estimatif des coûts totaux du projet : comparaison
entre les chiffres figurant dans le présent rapport et ceux figurant
dans le rapport précédent**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres figurant dans le présent rapport</i>	<i>Chiffres figurant dans le rapport précédent (voir A/72/374)</i>	<i>Variation</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c) = a) - b)</i>
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	35 424,2	31 443,0	3 981,2
2. Services spécialisés	6 693,8	6 517,4	176,4
3. Hausse des coûts	1 373,8	5 706,4	(4 332,6)
4. Imprévus	8 271,1	8 173,8	97,3
Total partiel (chapitre 33)	51 762,9	51 840,6	(77,7)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	4 716,6	4 454,9	261,7
Total partiel (chapitre 18)	4 716,6	4 454,9	261,7
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité	416,8	600,8	(184,0)
Total partiel (chapitre 34)	416,8	600,8	(184,0)
Total	56 896,3	56 896,3	-

69. Le montant total des prévisions de dépenses demeure inchangé, mais la composition des dépenses n'est plus la même. Les principaux changements sont les suivants :

a) Augmentation de 3 981 200 dollars au titre des coûts de construction résultant : i) de l'actualisation des chiffres pour tenir compte du montant effectif du marché relatif aux travaux préparatoires et le déménagement ; ii) de l'actualisation en 2018 des prévisions de dépenses relatives aux principaux travaux, qui sont fondées sur les études techniques et tiennent compte de la hausse des coûts ;

b) Augmentation de 176 400 dollars au titre des services spécialisés, résultat net : i) d'une augmentation consécutive à la réalisation de nouvelles études techniques liées à la modernisation des systèmes et du matériel de conférence ; ii) de la baisse du montant de l'aide reçue au titre des services indépendants de gestion des risques, des examens indépendants des études techniques et d'autres services d'appui spécialisé ;

c) Diminution de 4 332 600 dollars au titre de la hausse des coûts prévue, dont il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses actualisées de 2018 concernant le marché relatif aux principaux travaux ;

d) Augmentation de 97 300 dollars au titre de la réserve pour imprévus, ce montant correspondant à 20 % des coûts de construction révisés et actualisés, des coûts liés aux services spécialisés et de la hausse des coûts ;

e) Augmentation de 261 700 dollars au titre de la gestion du projet, due au fait que le calcul des coûts a été affiné et repose sur les dépenses effectives et les prévisions actualisées ;

f) Diminution de 184 000 dollars au titre de la sécurité, due au fait que le calcul du coût des postes de six agents de sécurité a été affiné et repose sur les dépenses effectives et les prévisions actualisées.

K. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et prévisions de dépenses pour 2018

70. L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 13 438 600 dollars au titre du projet dans sa résolution 70/248, de 37 600 dollars pour garantir la sécurité physique du projet dans sa résolution 71/272 A, et de 5 700 300 dollars dans sa résolution 72/262 A. Le montant total des crédits ouverts pour la période se terminant le 31 décembre 2018 est de 19 176 500 dollars.

71. Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses effectives au 30 juin 2018, les prévisions de dépenses pour le reste de l'année 2018 et le solde inutilisé attendu à la fin de 2018. On y voit que le montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2018 s'élève à 10 351 500 dollars.

Tableau 2

Dépenses effectives au 30 juin 2018 et prévisions pour le reste de 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits approuvés pour la période 2016-2018	Dépenses cumulées au 30 juin 2018 (depuis le début du projet)	Dépenses prévues du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2018	Montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2018	Montant estimatif du solde inutilisé au 31 décembre 2018
	a)	b)	c)	d) = b) + c)	e) = a) - d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	9 050,0	29,1	3 029,7	3 058,8	5 991,2
2. Services spécialisés	4 556,9	4 057,6	113,8	4 171,3	385,6
3. Hausse des coûts	880,4	–	5,5	5,5	874,9
4. Imprévus	2 342,6	–	885,8	885,8	1 456,9
Total partiel (chapitre 33)	16 829,9	4 086,7	4 034,8	8 121,5	8 708,5
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	2 158,7	1 570,5	542,8	2 113,2	45,5
Total partiel (chapitre 18)	2 158,7	1 570,5	542,8	2 113,2	45,5
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					

	<i>Crédits approuvés pour la période 2016-2018</i>	<i>Dépenses cumulées au 30 juin 2018 (depuis le début du projet)</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2018</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé au 31 décembre 2018</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d) = b) + c)</i>	<i>e) = a) - d)</i>
6. Sécurité	187,8	67,3	49,5	116,8	71,0
Total partiel (chapitre 34)	187,8	67,3	49,5	116,8	71,0
Total	19 176,4	5 724,5	4 627,1	10 351,5	8 825,0

72. Comme le montre le tableau 2 ci-dessus, le solde inutilisé à la fin de 2018 devrait s'élever à 8 825 000 dollars, en raison de retards dans le lancement des travaux de construction.

Ressources nécessaires pour 2019

73. Les ressources nécessaires pour 2019 sont indiquées au tableau 3 ci-dessous. Le montant total des dépenses prévues pour 2019 s'élève à 17 756 100 dollars, répartis comme suit :

a) 16 646 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), au titre des coûts de construction (notamment pour les infrastructures, le bâtiment principal, le centre des visiteurs et les travaux extérieurs), des systèmes de conférence et des systèmes informatiques, ainsi que de la hausse des coûts et de la réserve pour imprévus (qui sont séparées des coûts de base) ;

b) 1 010 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui permettront de reconduire l'équipe de gestion du projet ;

c) 100 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), qui permettront de reconduire les six postes d'agent de sécurité.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2019</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé au 31 décembre 2018</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2019</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c) = a) - b)</i>

Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)

1. Coûts de construction	12 513,0	5 991,2	6 521,8
2. Services spécialisés	998,3	385,6	612,7
3. Hausse des coûts	316,7	874,9	(558,2)

	<i>Dépenses prévues pour 2019</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé au 31 décembre 2018</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2019</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c) = a) – b)</i>
4. Imprévus	2 818,1	1 456,9	1 361,3
Total partiel (chapitre 33)	16 646,1	8 708,5	7 937,6
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	1 010,0	45,5	964,5
Total partiel (chapitre 18)	1 010,0	45,5	964,5
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité	100,0	71,0	29,0
Total partiel (chapitre 34)	100,0	71,0	29,0
Total	17 756,1	8 825,0	8 931,1

74. Après déduction du montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2018 (8 825 000 dollars), le montant net des ressources nécessaires pour 2019 s'élève à 8 931 100 dollars, comme suit : a) 964 500 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique ; b) 7 937 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 29 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

L. Prochaines étapes

75. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Achèvement des travaux préparatoires et déménagement des occupants de l'Africa Hall ;
- b) Sélection de l'entrepreneur chargé des principaux travaux de rénovation et de la restauration des œuvres d'art, et lancement des travaux ainsi que des activités de restauration ;
- c) Achèvement des études techniques et du dossier d'appel d'offres pour les systèmes techniques de conférence ;
- d) Sélection des thèmes de l'exposition permanente et finalisation de sa conception ;
- e) Signature, avec les autorités du pays hôte, de l'avenant au bail portant occupation et aménagement des terrains supplémentaires destinés au parc de stationnement des visiteurs.

I. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

76. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ;

b) Prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet ;

c) Ouvrir un crédit net de 8 931 100 dollars aux fins du projet pour 2019, comme suit : 964 500 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 7 937 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 29 000 dollars chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, à imputer à la réserve pour imprévus.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)							
1. Coûts de construction							
1.1 Travaux de construction	–	–	1 111,8	10 750,4	10 431,5	5 520,0	27 813,7
1.2 Déménagement	–	–	1 897,0	162,5	–	–	2 059,5
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques				1 500,0	1 350,0	1 050,0	3 900,0
1.4 Restauration des œuvres d'art			50,0	100,0	650,0	150,0	950,0
1.5 Exposition permanente (organisation)				–	600,0	101,0	701,0
2. Services spécialisés							
2.1 Consultant principal	2 760,1	61,1	1 200,0	953,1	650,0	777,0	6 401,2
2.2 Gestion des risques			73,1	20,2	20,2	26,9	140,4
2.3 Autres services	3,5	64,7	8,9	25,0	25,0	25,0	152,1
3. Hausse des coûts			5,5	316,7	623,7	427,9	1 373,8
4. Imprévus			885,8	2 818,1	2 924,6	1 642,5	8 271,1
Total partiel (chapitre 33)	2 763,6	125,8	5 232,1	16 646,0	17 275,0	9 720,3	51 762,8
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)							
5. Gestion du projet							
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	320,7	869,1	685,9	809,2	819,2	414,2	3 918,3
5.2 Coordonnateur à plein temps basé au Siège	–	14,2	90,8	90,8	90,8	90,8	377,4
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	70,0	90,0	89,9	48,5	304,0
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	20,0	20,0	20,0	20,0	117,0
Total partiel (chapitre 18)	337,2	909,3	866,7	1 010,0	1 019,9	573,5	4 716,7
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)							
6. Sécurité		26,8	90,0	100,0	100,0	100,0	416,8
Total partiel (chapitre 34)	–	26,8	90,0	100,0	100,0	100,0	416,8
Total	3 100,8	1 061,9	6 188,8	17 756,0	18 394,9	10 393,8	56 896,3